

Monsieur le Maire,

En 1998, la ville de Pessac marquait un tournant majeur dans sa politique éducative : le service qu'on appelait autrefois la "garderie", n'offrant pas de garantie éducative satisfaisante pour les enfants, se transformait en accueil périscolaire, avec la qualité reconnue par l'immense majorité des familles pessacaises.

C'est aussi un cadre réglementaire : un taux d'encadrement, des agents formés et diplômés, un projet pédagogique, garantissant un accueil synonyme de sécurité et une plus-value pédagogique, une continuité éducative efficiente, améliorée d'année en année.

Aujourd'hui, vous faite un choix politique qui rebat toutes les cartes en élargissant les taux d'encadrement :

Enfants	Depuis 2017 (fin des TAP) : taux réduit	En septembre 2022	
		Matin, Midi, Soirs : taux PEDT	Soirs de 17h30 à 18h30 : pas de cadre réglementaire
Maternelles -6 ans	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14	1 adulte pour 20
Élémentaires 6-12 ans	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18	1 adulte pour 30

Le passage sur la dernière heure du soir des accueils périscolaires en garderie... est un réel retour en arrière.

Si nous comprenons la nécessité de réaliser des économies budgétaires dans un contexte financier difficile pour les collectivités territoriales (période COVID, métier sous tension), les équipes sont particulièrement inquiètes concernant la qualité de l'accueil qui va être mis en place pour les enfants, et le bien-être au travail des agents déjà mis à rude épreuve depuis plusieurs années notamment par l'application des protocoles sanitaires contraignants et des taux d'absentéisme importants.

Les risques du passage à un taux d'encadrement non réglementé (1/20 et 1/30) :

- L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ne sera pas possible
- L'accueil des familles dégradé
- L'absence de choix pour les enfants, l'impossibilité de mettre en place suffisamment d'espaces adaptés aux besoins des enfants pour que ce temps soit réellement un moment de détente
- difficultés à gérer les imprévus, accidents
- montée en puissance des problématiques de sécurité affective (harcèlement, conflits non réglés, mal-être de certains enfants non pris en charge, etc.) liées à l'indisponibilité des adultes qui ne seront pas en capacité de répondre aux besoins
- augmentation des violences envers les adultes
- Quid des saisons, des conditions météorologiques, de l'enseuillement raccourci qui contraint l'accueil dans les bâtiments ?

Cette heure que vous définissez de "temps libre", euphémisme qui permet de ne pas utiliser le terme "garderie", reste une période de fin de journée (avec des enfants qui parfois sont là depuis 7h30), anxiogène, accidentogène, inéquitable en fonction des structures (publics, locaux, effectifs).

Lors de la réunion d'information du lundi 30 mai, voici les demandes formulées par les RSPE, RSP, RSPA, animateurs CDD et titulaires :

- *Prise en compte des propositions travaillées par les agents : si des propositions de contrats plus important en volume d'heures pour couvrir vacances et mercredis sont proposés, ils doivent aussi permettre l'échelonnement des départs à partir de 18h pour maintenir le taux d'encadrement PEDT 14-18... à voir par structure car sur des soirs pas forcément besoin de l'équipe complète (vendredi soir)*
- *réduire les semaines de 45h sur les vacances scolaires*
- *maintien des réunions et temps de préparation pour tous*
- *maintien du taux historique pessacais sur les mercredis (10-14)*

Voici les garanties a minima nécessaires afin de garantir de véritables conditions de travail et maintenir une qualité de l'accueil des enfants sur "temps libre" de 17h30 à 18h30.

- *sur grosses structures, garder le Responsable ou son adjoint hors quota afin de gérer les urgences*
- *animateur "accueil familles" assurant le lien + plan vigipirate gouvernemental (filtrage des entrées) : adulte nécessaire qui doit être hors quota*
- *minimum 2 adultes jusqu'à la fermeture*
- *1 adulte en plus sur les écoles "quartiers prioritaires" (lister les écoles)*
- *1 adulte en plus sur les écoles ULIS ou fréquentées par enfants à besoins spécifiques (lister les caractéristiques des besoins spécifiques) ?*
- *attention particulière pour les structures maternelles et les enfants de PS (voir TPS)*
- *besoin d'objectifs clairs, d'établir les attendus concernant le temps libre*
- *si l'application du 1/20 et 1/30 n'est qu'une mesure ponctuelle liée au travail sur l'attractivité des métiers de l'animation et l'absentéisme, demande d'un échancier permettant une évaluation bi-annuelle pour revenir au plus tôt au taux d'encadrement PEDT*

Une nouvelle réunion d'informations syndicales est prévue le jeudi 09 juin.

Il est important que nous puissions apporter aux collègues ce jour-là des réponses quant à ces éléments, pour qu'ils décident des suites à donner.

Recevez Monsieur le Maire, nos sentiments les meilleurs

Les représentants du personnel